

Politique de responsabilité sociale de l'UA

1. Préambule

« L'enseignement supérieur et la recherche sont désormais des composantes essentielles du développement culturel, socio-économique et écologiquement viable des individus, des communautés et des nations » (UNESCO, Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur - 1998). Et comme tout établissement d'enseignement supérieur digne de ce nom, intégrant dans sa mission les trois composantes essentielles, à savoir l'Enseignement, la Recherche et le Service à la société, l'Université Antonine se perçoit et agit comme protectrice et créatrice de richesses sociétales. En effet, de par sa mission dans sa nouvelle monture adoptée en 2020, l'UA est engagée à former des citoyens proactifs et à mettre son action en matière d'enseignement et de recherche au service de la construction d'un bien-être social durable. Cette responsabilité implique une réflexivité institutionnelle généralisée et une vigilance continue quant à l'environnement économique, social et écologique de l'Université ; aux conditions de vie, de travail et d'études en son sein, et à son impact sur la société d'aujourd'hui et de demain.

La présente politique a pour objectif de définir les concepts fondamentaux qui structurent la perception de l'UA de sa responsabilité sociale et d'explicitier ses engagements en la matière à tous les niveaux de son action.

2. Cadres de références

Cette politique est en alignement avec les objectifs de l'enseignement supérieur libanais tels que définis par la loi 285/2014 (art.3) et avec les documents réglementaires de l'UA, notamment son [Statut organique](#). Elle développe et complète ses politiques précédemment promulguées et publiées, notamment la [Politique d'assurance qualité](#), la [Politique d'internationalisation](#), la [Politique pour le respect et la promotion de l'égalité Femmes-Hommes](#), la [Politique anti-plagiat et anti-falsification](#) et la [Politique inhérente aux recherches impliquant des participants humains](#).

3. Définitions

3.1. Responsabilité sociale de l'Université

L'UA entend sa « responsabilité sociale » comme un contrat qui la lie à sa société et aux générations à venir, et en vertu duquel elle est tenue de s'interroger – et de rendre des comptes – sur ce qu'elle fait « en tant que société » et « vis-à-vis de la société ». Cette responsabilité se manifeste prioritairement à travers l'engagement de l'UA pour :

- a. La promotion et la défense des droits fondamentaux ;
- b. La culture pour tous et le transfert des savoirs ;
- c. L'action au service de l'environnement ;
- d. La promotion d'une citoyenneté proactive et solidaire.

4. Principes

La conception de la RSU adoptée par l'UA s'articule autour des principes suivants :

4.1. La diversité, l'équité et l'inclusion

Fidèle à son identité et son patrimoine, l'UA respecte les droits fondamentaux des personnes et lutte contre toute forme de discrimination, de harcèlement ou d'exclusion. L'UA dispose d'une [Politique pour le respect et la promotion de l'égalité femmes-hommes](#). Elle s'y engage pour l'égalité des carrières ; la lutte contre les stéréotypes de sexe ; la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ; Le monitoring et le comblement des écarts liés au genre au sein de ses différents corps et la promotion de l'égalité femmes-hommes dans la société.

En outre, l'UA s'engage en faveur de l'éducation de qualité pour tous, et se mobilise pour que la réussite universitaire ne dépende pas de l'origine sociale, du sexe, de l'ethnie, du handicap, ni de l'établissement fréquenté. Elle tente de réduire les discriminations négatives auxquelles certains étudiants peuvent être confrontés. Elle œuvre à faire de la réussite universitaire et de l'insertion professionnelle une opportunité ouverte à tous.

4.2. La recherche contextualisée et responsable

L'UA promeut une recherche contextualisée et responsable. Il s'agit là d'un choix épistémologique et déontologique mettant en exergue : l'ancrage socio-culturel local et régional de la recherche ; son engagement public de par la prise en considération des besoins sociétaux et la communication des résultats des recherches à la société ; et l'attention devant être portée à l'impact sociétal des recherches et à leur portée éthique.

L'UA reconnaît l'intégrité comme valeur fondamentale régissant l'accomplissement de sa mission et comme condition *sine qua non* de l'appartenance à sa communauté. Elle exhorte ses chercheurs à respecter les règles des bonnes pratiques scientifiques et à cultiver les qualités personnelles inhérentes à l'esprit scientifique, à savoir la véracité, l'ouverture, l'autodiscipline, l'autocritique et la droiture. À cet effet, l'Université s'est dotée d'une [Politique anti-plagiat et anti-falsification](#), d'une [Politique inhérente aux recherches impliquant des participants humains](#) et d'un Comité d'éthique.

4.3. La citoyenneté proactive

Un citoyen est dit « proactif » quand il assume, d'une manière anticipative, orientée vers le changement et auto-initiée, la coresponsabilité de la défense et de la mise en application des principes fondamentaux de la vie en société. L'UA œuvre pour la construction et la diffusion de cette citoyenneté pour le bien du Liban et de l'Humanité en faisant acquérir à ses étudiants les savoirs, compétences et attitudes nécessaires et en mettant son expertise au service de la construction d'une société équitable, démocratique et prospère.

4.4. Le bien-être durable

Le bien-être durable est atteint lorsque l'amélioration du bien-être individuel est corrélée à l'amélioration du bien-être des autres membres de la société et de l'environnement, ainsi que des chances des générations futures. Cette approche intègre les avantages de l'éducation positive et de la responsabilité écologique et sociale.

Promouvant le bien-être durable, l'UA agit pour la réduction de son impact sur l'environnement (tri des déchets, achats responsables, soutien à l'écomobilité et réduction de la consommation de papier, d'eau et d'énergie). Elle s'engage fermement sur la voie d'une transition énergétique efficiente et d'une transformation digitale responsable (résilience des infrastructures, choix des technologies les moins polluantes, gestion et recyclage des équipements). Elle fait de l'éducation aux objectifs de développement durable une composante essentielle de ses formations, contribuant à faire de ses membres des acteurs du développement humain intégral, « le développement de tout homme et de tout l'homme ».

5. Domaines et engagements

Notre politique RSU couvre l'entièreté de nos activités, notamment les domaines ci-après :

5.1. Gouvernance

- L'UA veille à inclure la responsabilité sociale comme volet à part entière de sa stratégie globale et soutient son développement ;
- Elle favorise des modes participatifs de gouvernance et garantit la transparence de ses processus de gestion, de délibération et de décision et leur amélioration continue ;
- Elle applique et promeut la sobriété, la consommation responsable et la gestion durable des ressources naturelles et des biens communs ;
- Elle veille à l'empreinte de son implantation et de son fonctionnement en termes de déplacements, de consommation et d'occupation de l'espace, de continuité des usages et d'atteinte à l'environnement, au paysage et au patrimoine architectural.

5.2. Enseignement

- L'UA intègre les thématiques de responsabilité sociale et de développement durable dans ses formations ;
- Elle promeut l'égalité des chances en offrant à ses étudiants des services de soutien à la réussite et d'aide financière et autres ;

- Elle prévoit des adaptations pédagogiques pour les étudiants salariés, en situation de handicap ou sportifs de haut niveau ;
- Elle s'engage activement dans l'orientation, la professionnalisation et l'insertion professionnelle et sociale de ses étudiants en encourageant et facilitant les conditions d'immersion et de coopération avec les acteurs du monde socio-économique ;
- Elle veille à la pertinence socio-économique de ses cursus en restant à l'écoute de son milieu et en faisant preuve d'anticipation et de créativité face aux changements sociétaux.

5.3. Recherche

L'UA promeut une « recherche responsable », elle exige de ses chercheurs de veiller :

- À la conservation transparente et méticuleuse des données pour permettre la réplique et la vérification des résultats ;
- Au respect de la propriété intellectuelle et à la reconnaissance explicite du rôle des personnes qui contribuent à une recherche mais qui ne remplissent pas les conditions d'autorat ;
- À l'évaluation des travaux qui leur sont soumis de façon équitable, rigoureuse et confidentielle ;
- À la déclaration de tout conflit d'intérêt à même de compromettre l'impartialité de leurs résultats ou de leurs évaluations et expertises ;
- À la limitation de leurs commentaires publics à leur domaine de compétence et à la distinction expresse entre ce qui relève de leur expertise professionnelle et ce qui relève de leurs opinions personnelles ;
- Au signalement de tout manquement à l'intégrité y compris la fabrication de données, la fraude, le plagiat, la négligence, l'interprétation abusive des résultats ou l'omission de ceux contradictoires ;
- De son côté, L'UA applique et diffuse les bonnes pratiques en matière d'intégrité scientifique, elle promeut le développement des compétences de citoyenneté numérique ;

- Elle se dote de procédures efficaces et transparentes pour la prévention et le contrôle de cette intégrité et pour répondre aux plaintes de fraude ou de tout autre manquement à l'intégrité, et garantit la protection des lanceurs d'alerte ;
- Elle veille, en cas de manquements confirmés, à effectuer publiquement les rétractations et corrections nécessaires ;
- Elle coconstruit, avec ses enseignants chercheurs, un écosystème qui encourage l'intégrité à travers la sensibilisation et l'élaboration de règles claires pour l'avancement de carrière, règles qu'elle applique d'une manière crédible et transparente.

5.4. Ressources humaines

- L'UA garantit et défend l'égalité entre hommes et femmes dans tous les domaines de son action ;
- Elle œuvre pour le bien-être durable de ses étudiants, enseignants et employés, à la double échelle individuelle et collective ;
- Elle prohibe et sanctionne toute forme de harcèlement, d'exclusion ou d'intolérance en son sein ;
- Elle accueille et soutient, dans la mesure de ses possibilités et des leurs, les étudiants et les employés en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques ;
- Elle reconnaît et valorise la contribution de ses membres à la vie de l'institution et au bien commun, quels que soient leur statut et la durée et la nature de la contribution ;
- Elle soigne l'accueil et l'accompagnement de ses membres, et accorde une attention particulière aux conditions de sortie et de rupture (fin de contrat, retraite, décrochage) ;
- Elle œuvre à conserver des liens avec ses diplômés et ses retraités.

5.5. Vie sur le campus

- L'UA veille à la santé et au bien-être durable de ses membres et de la société ; elle contribue par ses formations, ses travaux de recherche et son implication dans le débat public à la promotion de la santé et de la qualité de la vie pour tous ;
- Elle reconnaît le temps comme un bien précieux et œuvre à des conditions de travail, d'études et de recherche permettant un équilibre sain entre l'activité professionnelle et la vie personnelle ;
- Elle veille à la salubrité de ses campus, à offrir des locaux ergonomiques à ses étudiants, enseignants et employés et à assurer la maintenance efficace des équipements et des locaux ;
- Elle soutient les activités culturelles et sportives ;
- Elle soutient l'entrepreneuriat étudiant notamment les projets à caractère social et/ou environnemental prédominant.

5.6. Ouverture à la société

- L'UA facilite la remontée des attentes sociales et répond aux sollicitations de la société, en faisant preuve d'ouverture, ainsi que de vigilance et d'esprit critique ;
- Elle facilite l'établissement des partenariats et des coopérations avec les acteurs de la société ;
- Elle ouvre ses infrastructures, ses ressources et ses événements à son entourage ;
- Elle exige le libre accès aux connaissances produites en son sein et s'engage en faveur de la science ouverte ;
- Elle encourage et soutient les initiatives individuelles et collectives favorisant la diffusion et le partage des savoirs et des méthodes scientifiques, la mise à disposition des expertises, et la contribution au débat public ;
- Elle communique avec la société d'une manière crédible, inclusive et responsable ;
- Elle soutient la mobilité internationale et encourage les initiatives en faveur des pays confrontés à des crises et des communautés fragiles ou menacées.

6. Priorités institutionnelles

Au moment de la promulgation de cette politique, l'UA donne la priorité aux axes suivants :

- La sensibilisation de ses corps enseignant, administratif et étudiant à la notion de RSU ;
- La structuration/complétion son cadre humain et règlementaire en la matière ;
- La gestion des projets RSU moyennant des initiatives biannuelles pour un monitoring plus efficace ;
- La construction et la diffusion des outils d'évaluation relatifs à la responsabilité sociale et au développement durable.

7. Gouvernance

La mise en œuvre de la Politique de responsabilité sociale relève des compétences du Vice-rectorat au développement humain intégral.

8. Mise en vigueur et modalités de révision

Cette politique a été approuvée par le Conseil administratif de l'UA en date du 28 mars 2023 sur une proposition du Bureau des initiatives stratégiques et de l'assurance qualité (ISAQ) et après une consultation avec le Secrétaire général et Vice-recteur à l'administration, le Vice-recteur au développement humain intégral et le Vice-recteur à la coopération et l'internationalisation.

Elle sera révisée par la même instance en 2025.